

Offre de poste : AGENT TECHNIQUE PISCINE

Missions

Principales :

Maintenance des piscines d’Airvault et du Cébron

- Entretien quotidien de la machinerie de gestion des eaux
- Analyse et mise aux normes des eaux
- Maintenance quotidienne des équipements aquatiques de la collectivité
- Contrôle et maintenance des piscines,
- Veille sur les normes d'hygiène et de sécurité
- Entretien des bassins et contrôles chimiques et microbiologiques des eaux
- Nettoyage du bassin
- Rendre compte des tâches quotidiennes
- Remplir les documents de suivi

Secondaires :

Maintenance des installations d’assainissement

- Entretien des espaces verts gérés par le service assainissement/piscines
- Echanges réguliers avec le supérieur hiérarchique sur le déroulement de ses activités
- Port de vêtements et d’accessoires de travail spécifiques (gants, chaussures de sécurité, vêtements haute visibilité...)
- Utilisation au besoin d’une trousse de secours et d’extincteurs

Compétences requises

Savoirs :

- Permis B
- Connaître les consignes de sécurité (mesures de prévention, numéros d'urgence, comportement à observer en cas d'incident...)

- Savoir nager
- Savoir lire
- Connaître les risques de toxicité des produits
- Connaître les conditions d'applications et de stockage des produits chimiques
- Notions générales de bricolages divers

Savoir-faire :

- Appliquer les règles de sécurité dans le cadre de l'utilisation des matériels, des outils et des produits
- Comprendre une notice d'entretien, un plan, une consigne
- Connaître et savoir appliquer les règles de sécurité portant sur les activités, les matériels et les produits
- Détecter les dysfonctionnements d'une structure, d'un équipement et d'une machine et prévenir
- Connaître et savoir utiliser les produits et matériels de nettoyage

Savoir-être :

- Bon sens du contact et diplomatie
- Être attentif au bon fonctionnement et à l'entretien des matériels
- Savoir faire preuve d'initiative, être autonome et réactif
- Esprit d'équipe, qualités humaines et relationnelles
- Sens de l'intérêt général et du service public

Horaires de travail

Périodes 2025	Du 26 mai au 1 ^{er} juin mai		Du 1 ^{er} juin au 5 juillet Du 1 ^{er} au 30 septembre		Du 5 juillet au 31 août	
	Matin	Après midi	Matin	Après midi	Matin	Après midi
Lundi	8 h – 12 h	13 h 30 - 17 h 15	6 h – 11 h	13 h 30 – 17 h 30	6 h – 11h	12 h 30 – 16 h
Mardi	8 h – 12 h	13 h 30 - 17 h 15	6 h – 11 h	13 h 30 – 17 h 30	6 h – 11h	12 h 30 – 16 h
Mercredi	8 h – 12 h	13 h 30 – 17 h 15	6 h – 11 h	13 h 30 – 17 h 30	6 h – 11h	
Jeudi	8 h – 12 h	13 h 30 – 17 h 15	6 h – 9 h 30		6 h – 11h	
Vendredi	8 h – 12 h		6 h – 9 h 30		Repos	
Samedi	Repos		Repos		6 h – 10 h 30	
Dimanche			6 h – 8 h 30		6 h – 9 h	
Horaire hebdomadaire	35 h		35 h		35 h	

A la demande de son supérieur hiérarchique ou du Président, l'agent pourra être amené à travailler en dehors des horaires ordinaires de travail. La réalisation du travail pendant ces heures supplémentaires devra respecter les garanties minimales prévues au décret du 25 août 2000.

Rémunération

Contrat saisonnier selon grille indiciaire + indemnité de travail dimanche et jours fériés + heures supplémentaires + congés payés.

Candidature

Poste à pourvoir du 26 mai au 30 septembre 2025

Date limite des candidatures : 1^{er} mai 2025

A l'attention de M. le Président de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet

Par courrier : 33, Place des Promenades – 79600 AIRVAULT

Par mail : assainissement@cc-avt.fr